



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ÉNERGIES  
DE LA RÉGION LYONNAISE**

**AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 31 OCTOBRE 1935**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ  
DU MERCREDI 4 FEVRIER 2009**

**BULLETIN N° 137**

**74<sup>ème</sup> Année**

**SIEGE : 28 RUE DE LA BAÏSSE – 69627 VILLEURBANNE CEDEX – 04 78 84 98 27**

## TABLE DES MATIERES

	<b>Page</b>
<b>ETAT DES PRÉSENTS .....</b>	<b>4</b>
<b>ORDRE DU JOUR .....</b>	<b>5</b>
<b>ADOPTION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITES DU PRESIDENT .....</b>	<b>7</b>
Compte rendu des marchés à procédure adaptée passés en vertu de la délégation accordée au Président par la délibération 2008-04-09/05 en date du 9 avril 2008 ..	9
Compte rendu des décisions prises par le Bureau du 2 décembre 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération 2008-06-25/07 en date du 25 juin 2008 .....	9
<b>ADOPTION DU BULLETIN N°136 .....</b>	<b>11</b>
<b>AFFAIRES DONNANT LIEU A DELIBERATIONS .....</b>	<b>11</b>
Contributions à mettre en recouvrement en 2009 pour les charges dues par les communes au SIGERLY .....	11
Débat d'orientation budgétaire 2009 .....	15
Versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) .....	24
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>31</b>

<p style="text-align: center;"><b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITÉ SATHONAY-CAMP, MERCREDI 4 FÉVRIER 2009</b></p>
---

Le mercredi 4 février 2009 à 18h30, le comité du Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise, régulièrement convoqué le 28 janvier 2009, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue à la salle des fêtes de SATHONAY-CAMP.

**Secrétaire de séance** : Monsieur DUPONT

Nombre de délégués en exercice.....	112
Nombre de délégués titulaires présents.....	65
Nombre de délégués suppléants présents.....	8
(remplaçant un délégué titulaire)	
Nombre de pouvoirs .....	1
Nombre total de délégués ayant voix délibérative.....	74

**Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire**

Ch. TOURDES (Bron) donne pouvoir à Ch. LABIE (Bron)

**Assistent à la réunion**

Monsieur CORON, Directeur Général des Services  
Madame VALANTIN, Responsable des services administratifs  
Madame GREFFIER et Messieurs GAILLARD et DESBOUIS, Ingénieurs  
Messieurs BAS, GRAIL, HANOTEL, HASSEINE, MOUYON services Dissimulation des réseaux et Eclairage Public  
Mesdames MOREL, BLACHIER, MAMAN, PASQUIER, SALIGNAT, SPINA, TANDONE, THORAL, Messieurs FORTUNA, ESCUDER et FLAMMARION, service administratif  
Mademoiselle GRANDJANNY, service Energies

## ETAT DES PRÉSENTS

### Délégués présents à la séance (x)

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			DELEGUES SUPPLEANTS			
Albigny-s/Saône	S. PROUVEUR		G. VESSIERES	X	M. BALAIS	A. BONY	
Brignais	G. DESFORGES	X	D. VIRET		W. RAMOS	C. MOGAVERO	
Bron	C. TOURDES		C. LABIE	X	F. LARTIGUE-	A. KHEDER	
Cailloux-s/Fontaines	A. BRUYAS	X	R. KINDLE	X	J-P. PERRET	R. VENDITTI	
Caluire-et-Cuire	P. MONNEYRON	X	M. PANTIGNY	X	M. SANS	E. BOURSEY	
Champagne-au-Mt-d'Or	D-J. DELABRE		G. SOUY		B. DIALINAS	C. PRESLE	
Chaponost	R. DEGUELDRE	X	J-C. KOHLHAAS	X	A. GUERRIER	A. GERON	
Charbonnières-les-Bains	P. FORMISYN	X	T. ELMASSIAN		A. ROUX	P. FAYOLLE	
Charly	J. TOUILLON		M-L. RUE		M. GUERRIERI	X	E. FRISO
Chasselay	J. PARIOST	X	B. LASSAUSAIE	X	D. LORCHEL	P. DUMONT	
Collonges-au-Mt-d'Or	L. RUELLE	X	J. CARTIER	X	J. DUPUIS	D. GAIDIER	
Communay	G. BELLEVILLE		J-P. CHONE	X	G. BARDENET	C. GAMET	
Couzon-au-Mt-d'Or	P. VERON		P. CORET	X	L. BESSON	C. PRADINAS	X
Craponne	H. DUHESME	X	A-M. PERAGINE		J-P. GANDELIN	E. MATHIAS	
Curis-au-Mt-d'Or	X. LEONARD		M. BRIDON		R. MARTIN	X	C. SANTINELLI
Dardilly	J-F. FARGIER		J. FARAMIN	X	Y. VIREMOUNEIX	G. LAMY	
Décines-Charpieu	V. BLANCHET		F. PIRET		B. MERCADER	F. ROUSSET	
Ecully	L. SZTERNBERG	X	P. COSTANTINI	X	A. LELIEVRE	E. VITAL-DURAND	
Feyzin	M. GUILLOUX	X	R. FARNOS		M. ATHANAZE	H. ZAYANI	
Fleurieu-s/Saône	J-P. GUILLERMIN	X	E. RUIZ-COLECHAR	X	M. GIRAUD	C. VERGNAIS	
Fontaines-St-Martin	A. GLEREAN		P. FORGEOIS		L. FILLOUX	C. DESSUS	
Fontaines-s/Saône	R. BORDAIRON	X	O. BRUSCOLINI	X	A-M. LAVIALLE	L. BOISSON	
Francheville	J-P. VEYRIER		C. RAWAS		G. BESSON	M. RIGOUDIS	
Genay	M. GHANEM	X	S. CROZE		G. MICHAUD	B. GAUTHIER	
Grigny	R. BALME		D. ROYER		A. PIGEON	M. DJERORO	
Irigny	G. RONY	X	P. BOSGIRAUD		G. ROBIN	A. SANLAVILLE	
Limonest	L-P. TARDY	X	J-L. BARBIER	X	C. PITANCE	A. MARQUES	
Millery	P. DESCOTES	X	A. CASADO		R. THOLLET	P. BERARD	
Montanay	M. SEIGNER	X	J-P. BERNARD	X	C. ESCOFFIER	P. DESGOUTTE	
La Mulatière	J-C. MULLER	X	A. BLANC		D. BERGON	J-P. BESSON	
Neuville-s/Saône	M. RODRIGUEZ	X	L. BUFFARD	X	B. CHRETIN	P. RACHAS	
Oullins	C. AMBARD	X	B.GENTILINI	X	P. LE GALL	G. TRANCHARD	
Pierre-Bénite	M. ANDUJAR		P. FARNIER		B. CHENANI	X	D. CHIZAT
Poleymieux-au-Mt-d'Or	C. PILLONEL		D. POSNER	X	S. ULRICH	X	
Rillieux-la-Pape	N. APPELL		J-L. VEAU PERRIER	X	S. FITOUSSI	J. BERARD	
Rochetaillée-sur-Saône	M. COMTE	X	N. FERBER	X	G. JEGO	C. COMTE	
St-Cyr-au-Mt-d'Or	G. FRAPPIER	X	G. RAY	X	B. BOURBONNAIS	J. WELKER	
St Didier-au-Mt-d'Or	J. MATHERON	X	C. DUBUIS	X	E. DEBARD	C. BASSET	
St-Fons	S. PERRIN		E. DELOR		C. DEN LEMBAREK	J. POZZI	
St Genis-Laval	P. ZACHARIE	X	J-P. CLEMENT		Y. GAVault	D. LAFAURE	
St Genis-les-Ollières	D. EYRAUD		A. BASTIE		G. CARTON	X	C. BEJANNIN
St Germain-au-Mt-d'Or	P. PERARDEL	X	V. TOUTANT	X	D. YVOREL	Y. LAROYE	
St Priest	C. DUBOS	X	W. PLAZZI		F. BOTTURA	X	G. VEYRON
St Romain-au-Mt-d'Or	J. LAPORTE	X	P. CURTELIN	X	M. GERWIG	P. CHALAMET	
St Symphorien d'Ozon	B. BARAZZUTI	X	R. BEROUD		C. BEAUFRERE	P. TEXEIRA	
Ste-Foy-les-Lyon	A. BAVOZET	X	M. MOLIMAR	X	P. BARRELLON	M. BARLET	
Sathonay-Camp	P. ABADIE	X	B. DUPONT	X	G. DURIEU	A. LAVEUR	
Sathonay-Village	M. MOIROUD	X	C. RAMIREZ	X	M-L. PONSIN	R. KREMER	
Tassin-la-Demi-Lune	A. BRUNETEAU	X	H. PAYEN		J-B. RIO	M. FRANCOIS	
Ternay	R. VILLEJOBERT		D. GIRARD		B. MINASSIAN	Pierre GAUTIER	
La Tour-de-Salvagny	J-P. BOURGES	X	J. DEBORD		S. HOUDEAU	X	J-P. LACHAUD
Vaulx-en-Velin	P. ROBERT		S. YAHIAOUI		A. TOULERON		
Vénissieux	P. A. MILLET		E. BAFOUNTA	X	H. THIVILLIER	S. HAMDIKEN-	
Vernaison	E. BRUN-PICARD	X	J. RUSSIER	X	S. MORVAN	R. BERNARD	
Villeurbanne	G-L. DEVINAZ	X	B. VESSILLER	X	R. LLUNG	H. BRAVO	
Vourles	J-J. RUER		G. GRANADOS		E. MESNIER	G. DE BERNARDIS	

## ORDRE DU JOUR

- Compte rendu d'activités du Président
- Adoption du bulletin n° 136 du 9 décembre 2008
- Information du Comité sur les délégations données au Bureau et au Président (application de l'article L 511-10 du CGCT) : délibérations et marchés à procédure adaptée
- Contributions à mettre en recouvrement en 2009 pour les charges dues par les communes au SIGERLy
- Débat d'Orientation Budgétaire 2009
- Versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)
- Questions diverses



La séance est ouverte à 18h35 sous la présidence de Monsieur ABADIE.

**M. ABADIE, Président.**- Merci d'avoir répondu présent à l'occasion de cette assemblée générale du Comité du SIGERLy, qui se déroule sur ma commune, j'en suis très honoré.

Je sais que certains découvrent pour la première fois Sathonay-Camp. C'est une commune de 4 500 habitants aujourd'hui. Une commune un peu atypique, elle fait partie de la première couronne du Grand Lyon. Elle a la particularité d'avoir eu un camp militaire au centre même de la ville, sur 32 hectares, ce qui est tout de même une superficie importante. Et elle va connaître dans les années à venir une mutation profonde, avec deux grands projets :

- Un projet de gendarmerie, avec l'arrivée de 420 familles de gendarmes et 100 célibataires, et le commandement de gendarmerie de la région, ce qui est quelque chose d'important. Ce projet est en cours de démarrage, puisque la présentation officielle à la commune sera faite au mois de mars. J'aurai l'avantage de découvrir ce projet dans 15 jours. Nous étions un peu inquiets car c'est un grand projet de l'État. C'est un projet qui a su respecter la haute qualité environnementale, c'était important. Souhaitons que ce soit un très beau projet.
- Le deuxième projet, c'est la ZAC Castellane, elle fait partie des premières ZAC que l'on va dénommer éco-ZAC. J'en suis assez fier et mes collègues aussi. Nous avons déjà réalisé des voiries primaires et nous allons faire le choix de l'aménageur sous peu puisque normalement fin février, la procédure du choix de l'aménageur pour un choix définitif sera lancée. Ce sont des procédures européennes qui demandent un certain temps, environ un an, et le choix de l'aménageur sera déterminé normalement début janvier 2010.

Donc là aussi un grand projet, avec une certaine importance en nombre de logements, environ 600 logements. Bien entendu, dans ces logements, puisque c'est la loi dans le cadre des ZAC, nous aurons 20 % de logements sociaux et 15 % d'accession sociale.

Nous sommes aussi, dans le cadre de l'éco-ZAC, labellisés haute qualité environnementale : nous avons la mise en place de la récupération des eaux de ruissellement puisque nous sommes aussi dans le cadre d'un plan de prévention des risques d'inondation. Un réseau de

chaleur sera réalisé par notre syndicat, avec une chaufferie bois et gaz. Donc quelque chose de très important, et je serai fier de vous montrer au fur et à mesure ces réalisations. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans le futur.

Mais ce sont aussi des inquiétudes, car il y a des programmes d'équipements publics importants à réaliser au niveau des écoles et des autres équipements, à savoir : créer une nouvelle salle des fêtes, pour la petite enfance au niveau scolaire : 6 classes de maternelle, 4 classes de primaire, un nouveau gymnase, un restaurant scolaire.

Nous avons décidé d'un commun accord avec l'équipe qui m'accompagne, de les réaliser en fonction des disponibilités financières de la commune. Et nous allons faire cela dans le cadre des priorisations. Je sais que ce n'est jamais évident de dire à des présidents d'association : « La priorité est ici et non là ».

Je crois que tout le monde comprend le sens de la démarche. Nous irons chercher les financements au maximum dans les autres collectivités, que ce soit le Grand Lyon, le Département, la Région, l'État bien sûr, même si l'État est un parent pauvre aujourd'hui.

Voilà pour vous présenter Sathonay-Camp. Et sachez que je suis très honoré de votre présence.

**M. ABADIE, Président.**- Pour commencer, nous devons désigner un secrétaire de séance : M. Dupont.

*(Lecture des personnes excusées et des pouvoirs).*

Aujourd'hui ce comité se place pour une partie sur la vie de famille et de l'autre côté, la vie quotidienne du syndicat.

Au niveau de la vie de famille, il y a les bons événements et les événements malheureux.

Je vais commencer par rappeler que le 24 décembre, M. VERON est décédé. Il était l'ancien Maire de Couzon-au-Mont-d'Or, et il a été le sixième Président du syndicat, de 1977 à 1995. Je n'ai pas eu la chance de le connaître, mais je sais que c'était une personne très impliquée dans le syndicat. D'une certaine autorité, m'a-t-on dit, les anciens rectifieront mes propos, mais a priori c'est ce que j'ai cru comprendre. Il a su mener le syndicat, plusieurs actions ont été menées sous sa présidence. Je rappellerai les aménagements de nos anciens locaux cours Émile Zola à Villeurbanne. Il avait aussi travaillé sur l'actualisation des statuts entérinés en mars 1979. C'est un cycle de recommencement, car nous sommes de nouveau sur les statuts et l'évolution du syndicat.

D'ailleurs, en 1982, un nouvel arrêté préfectoral avait complété les statuts de l'époque pour autoriser déjà le syndicat à intervenir dans le domaine des économies d'énergie. Le syndicat était précurseur dans la maîtrise de l'énergie.

Je rends hommage à M. VERON. Patrick VERON, son petit-fils, qui fait partie de notre syndicat, n'est pas là ce soir. Au nom du Syndicat, du Bureau, du Comité et du Personnel, nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

Je vous ai dit que c'était aussi une vie de famille. Vous êtes venus à Sathonay-Camp et la coïncidence a fait que c'est aujourd'hui mon anniversaire. (Applaudissements). Nous aurons le plaisir de manger un gâteau tout à l'heure.

Le 4 février est aussi la fête des Véronique. Nous avons deux Véronique au Syndicat et nous leur souhaitons à toutes les deux une bonne fête.

Nous allons passer à l'ordre du jour.

## COMPTE RENDU D'ACTIVITES DU PRESIDENT

- **Le Bureau restreint s'est réuni** : le 16 décembre 2008, les 6, 13, 20 et 27 janvier 2009, et le 3 février 2009
- **Le Bureau statutaire s'est réuni le 20 janvier 2009** – visite du Centre Régional d'informations et de coordination routière (CRICR de Bron)

**M. ABADIE, Président.**- *(Lecture du compte rendu d'activités).*

Le 20 janvier, nous étions au Centre de coordination routière de Bron, et nous avons pu apprécier le fonctionnement de ce centre où il y a Bison futé. Notre collègue va nous en dire deux mots.

**M. DEVINAZ, Vice-président.**- Bison futé, vous connaissez tous le dispositif, c'est un calendrier où on vous conseille de ne pas partir certains jours. C'est l'aspect que l'on voit. C'est surtout un centre qui a pour rôle de coordonner la circulation lorsqu'il y a des problèmes.

Pour ce qui nous concerne, c'est Rhône-Alpes Auvergne. Je suis de permanence en ce moment. Nous avons un redoux, mais voici deux jours, on bataillait avec la neige et les pluies verglaçantes sur l'Auvergne, la Cantal, la Lozère. Sur ce secteur-là, l'axe autoroutier A75 ne comporte pas de péage. Je vous invite à l'emprunter l'été mais à l'éviter l'hiver. Il a cette particularité d'avoir au moins 100 kilomètres au-dessus de 800 mètres, et comme la limite pluie/neige en hiver se situe entre 500 et 600 mètres, forcément on a des problèmes sur cet axe fortement emprunté par des poids lourds qui se rendent sur l'Espagne. Notre rôle dans ce cas-là est de prendre des mesures pour délester ces poids lourds sur d'autres axes, voire, et c'est plus difficile à organiser, avec les forces de l'ordre, à les empêcher de circuler et les stopper.

**M. ABADIE, Président.**- C'est très intéressant. Éventuellement, si un nombre assez important de personnes est intéressé par cette visite, je pense que M. DEVINAZ serait à même de leur faire visiter ce centre. Tout le Bureau s'est rendu là-bas. C'est très intéressant pour nous qui sommes élus de savoir comment fonctionne cette coordination au niveau de la route.

D'ailleurs, nous allons, et là je prends ma casquette de vice-président à la voirie, nous rencontrer sous peu pour coordonner ce qui se passe au sein du Grand Lyon et le travail que M. DEVINAZ mène de l'autre côté.

- **12 décembre 2008** : Montanay – Réunion dommages aux ouvrages avec les communes

Repas du personnel du SIGERLy

Concernant les dommages aux ouvrages avec les communes, vous savez que nous sommes site pilote. Malheureusement des accidents très graves se sont produits, sur Lyon surtout, des dommages avec mort de personne, et la Préfecture et l'État ont décidé de renforcer les procédures de travaux à proximité des ouvrages. Il sera donc important de voir les modalités.

Je vous donne un exemple : lorsque nous changeons des poteaux ou du matériel de mobilier urbain, nous sommes obligés de faire des déclarations à la DRIRE. Pour faire simplement un enrobé sur une voirie, même s'il n'y a pas de grattage, on est obligé de faire des DICT. Vous voyez toute la complexité des procédures, qui entraînent beaucoup de retard. Donc nous sommes en train de voir comment alléger un peu ces procédures. Je veux bien qu'il y ait eu certains laxismes ou peut-être certaines erreurs, mais je pense qu'il ne faut pas passer d'un extrême à l'autre. Je crois que nos collectivités, on l'a vu tout à l'heure, pour ceux qui étaient présents, avec la mise en place de la PVR, si on veut faire un bon travail, plus on va nous englober par des documents administratifs, moins on sera efficace sur le terrain.

- **16 décembre 2008** : Vernaison – mise en lumière du Pont  
Rencontre avec FRANCE TELECOM
- **19 décembre 2008** : Présentation du SIGERLy à la commission spéciale du Grand Lyon

J'ai eu le plaisir de présenter le SIGERLy à la commission spéciale du Grand Lyon, qui s'interroge de savoir si certaines compétences pourraient être prises par le Grand Lyon. Cela va de l'éclairage public aux réseaux de chaleur, en passant par la maîtrise de l'énergie, le photovoltaïque, etc.

J'ai présenté le syndicat, qui est un syndicat de proximité. Même s'il a quelques carences aujourd'hui, quelques défauts, je ne sais pas ce que le Grand Lyon peut apporter de plus. J'ai rappelé que nous sommes actuellement en pourparlers pour la réunification départementale, et que la pertinence de territoire est plutôt au niveau du Département qu'au niveau du Grand Lyon.

Je pense que nous avons été convaincants, mais nous avons tout de même décidé, avec le responsable de cette commission spéciale, de continuer à travailler, peut-être pas pour des transferts de compétence, mais pour des complémentarités de travail avec le Grand Lyon. Et je crois très intelligent de raisonner ainsi.

- **8 janvier 2009** : Rendez-vous avec le Président de la Région Monsieur QUEYRANNE

Nous avons rencontré le Président de la Région, M. QUEYRANNE. J'ai souhaité lui expliquer que le SIGERLy ne voulait pas être un simple demandeur de financement, de subventions, puisque vous savez que la Région et l'ADEME financent nos audits énergétiques et d'autres réalisations. J'ai dit au Président que je souhaitais travailler d'une autre façon, et notamment mettre en place peut-être une convention entre la Région et le Syndicat, dans laquelle nous aurions des convergences sur la maîtrise de l'énergie.

Nous sommes tombés d'accord pour travailler avec son directeur, M. MOÏSE. Nous verrons comment travailler, peut-être d'une façon un peu plus intelligente et valorisante pour le Syndicat et la Région. J'estime que la Région ne doit pas être un simple banquier. C'est un rôle agréable, mais il y a peut-être d'autres choses à voir.

- **12 janvier 2009** : Rencontre avec le service Voirie du Grand Lyon

Nous avons rencontré les services de la voirie du Grand Lyon, que nous allons d'ailleurs rencontrer de nouveau étant donné que je suis vice-président de la voirie au sein du Grand Lyon, car nous pensons que nous pouvons améliorer la collaboration entre le Syndicat et le Grand Lyon pour l'enfouissement des réseaux, l'éclairage public et autres, de façon à simplifier un peu le travail, notamment avec la mise en place de Chorus, que



beaucoup d'entre vous connaissent, qui a connu pas mal de déboires. Nous essayons de mettre en place un système qui fonctionnera. Nous allons travailler de même dans d'autres domaines, j'aurai l'occasion d'en reparler ultérieurement.

- **19 janvier 2009 :** Participation au Master 2 d'Alexandra CHAMOIX, étudiante en évaluation des politiques publiques

J'ai participé à un master pour notre stagiaire étudiante en évaluation des politiques publiques, que nous avons présentée, qui avait travaillé au Syndicat. J'ai été très content du travail qu'elle a mené. C'était sur un sujet virtuel et elle s'est dit : plutôt que de faire un sujet virtuel, pourquoi ne pas faire un travail qui puisse servir ultérieurement ? Son travail a consisté à voir les dispositions pour le regroupement du SYDER et du SIGERLy. J'ai trouvé que c'était intéressant de voir comment des étudiants envisageaient les choses.

- **Le 26 janvier 2009,** j'ai rencontré Mme Annie GUILLEMOT, Maire de Bron, pour aborder la possibilité de prendre en compte son réseau de chaleur sur sa commune de Bron-Parilly.
- **Le 28 janvier 2009,** à Saint Didier-au-Mont-d'Or, j'ai eu le plaisir, avec M. le Maire, d'être invité avec nos services techniques. Nous avons abordé pas mal de questions concernant le Syndicat.

- Signature des MAPA suivants :

N° de marché	Objet	Attributaire	Date du marché
08.11	Installation d'un générateur photovoltaïque sur la tribune du stade Pierre Dubœuf à Bron (69) – Mission de maîtrise d'œuvre	INGEDIA	5/01/2009

- Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 20 janvier 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération 2008-06-25/07 en date du 25 juin 2008 :

Délibération n°	Date	Objet
B_2009-01-20/01	20/01/2009	Convention d'organisation de maîtrise d'ouvrage pour l'installation d'un générateur photovoltaïque raccordé au réseau de distribution d'électricité et de réfection de la toiture de la Tribune Pierre Dubœuf à Bron
B_2009-01-20/02	20/01/2009	Convention d'organisation de maîtrise d'ouvrage pour l'installation d'un générateur photovoltaïque raccordé au réseau de distribution d'électricité sur l'Accueil de loisirs à Craponne
B_2009-01-20/03	20/01/2009	Convention d'organisation de maîtrise d'ouvrage pour l'installation d'un générateur photovoltaïque raccordé au réseau de distribution d'électricité sur le Pôle Terraillon à Bron

Délibération n°	Date	Objet
B_2009-01-20/04	20/01/2009	<p>Avenant n° 2 à la convention d'organisation de maîtrise d'ouvrage pour l'installation d'un générateur photovoltaïque raccordé au réseau de distribution d'électricité – Maison des Associations Boris Vian à Vénissieux</p> <p><b>M. ABADIE, Président.</b> : <i>c'était un avenant financier puisque le système choisi avait été modifié par rapport au choix initial.</i></p>
B_2009-01-20/05	20/01/2009	<p>Avenant n° 1 à la convention groupement de commandes – Ville de Ste Foy les Lyon – Bibliothèque municipale - Installation d'un générateur photovoltaïque raccordé au réseau de distribution d'électricité :</p> <p><b>M. ABADIE, Président.</b> : <i>cet avenant était par rapport à la TVA. On l'avait marqué en HT et il fallait l'écrire en TTC.</i></p>
B_2009-01-20/06	20/01/2009	Etudes énergétiques : demandes de subventions auprès de l'ADEME et de la Région Rhône-Alpes
B_2009-01-20/07	20/01/2009	<p>Vente des locaux (archives) 281 cours E. Zola à Villeurbanne</p> <p><b>M. ABADIE, Président.</b> : <i>Nous avons validé la vente des locaux cours E. Zola à Villeurbanne. Nous avons déjà vendu l'appartement au-dessus qui nous servait de bureaux, et au sous-sol nous avons deux garages que nous utilisons comme lieu de réunion, puis ensuite comme lieu de stockage. Je rappelle que nous avons acheté des locaux rue de la Petite Rize à Villeurbanne, et nous avons transféré l'ensemble de nos archives, ce qui fait que nous n'avons plus l'utilité de ces deux garages et nous allons les mettre en vente, conformément au prix que vont nous indiquer les Domaines</i></p>
B_2009-01-20/08	20/01/2009	<p>Demande de recours gracieux – Trop perçu du SFT</p> <p><b>M. ABADIE, Président.</b> : <i>Enfin, une demande de recours gracieux pour un trop-perçu sur l'un de nos employés. C'était sur la portion de supplément familial. Cela a été réglé.</i></p>

Voilà pour le compte rendu d'activités que je pouvais vous donner.

## ADOPTION DES BULLETINS n° 136

**M. ABADIE, Président.**- Nous avons à voter le compte rendu de notre bulletin n°136 qui correspondait à l'Assemblée générale du mardi 9 décembre 2008.

Je n'ai pas eu d'observation par écrit. Certains ont-ils des observations à faire oralement ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention.

Le bulletin n°136 est adopté.

## AFFAIRES DONNANT LIEU A DELIBERATIONS

C – 2009-02–04/01

### CONTRIBUTIONS A METTRE EN RECOUVREMENT EN 2009 POUR LES CHARGES DUES PAR LES COMMUNES AU SIGERLY

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président*

**M. ABADIE, Président.**- Mon collègue, Gilbert-Luc DEVINAZ, va vous présenter les contributions à mettre en recouvrement en 2009. Mais en préambule, je voudrais dire quelques mots sur ces contributions.

On vous rappellera les modalités, le principe de ces contributions. Je voudrais revenir sur l'importance de ces contributions.

Pourquoi ? Il se trouve que depuis la montée en puissance du Syndicat et par suite des demandes des communes suite au transfert de certaines compétences et notamment de l'éclairage public, nous voyons d'année en année ces contributions augmenter au sein des communes.

Nous rentrons dans un système en millefeuille. Bien sûr, cette contribution qui vous est donnée annuellement se poursuit pendant 15 ans puisque c'est un amortissement sur 15 ans. Et bien entendu, cette contribution ne baissera qu'au bout des 15 ans.

Je mets de côté la part SYDER et SIGERLY pour ceux qui avaient fait des emprunts à l'époque, et qui devraient normalement se tarir à peu près en 2016 ou 2015 pour l'ensemble de nos communes, mais jusqu'à cette période, vous avez une contribution constante à laquelle vient s'ajouter annuellement l'ensemble des travaux que vous demandez au fur et à mesure.

Donc il y a un effet important d'augmentation que peut-être certaines communes, et malheureusement beaucoup, n'ont pas perçu. Tout simplement parce qu'il y avait une fiscalisation complète pour la majorité d'entre vous. Je me suis rendu compte, notamment pour ma commune et pour certaines autres, que nous avons des augmentations très fortes de cette fiscalisation. Il me semble que nous allons arriver à des seuils qui seront peut-être insupportables pour les communes, surtout dans une période de crise.

Donc j'ai demandé, lors de la dernière réunion, plusieurs choses au Syndicat et notamment à mes services.

La première chose, j'ai rappelé que c'est un effet d'endettement puisque, au-delà de la fiscalisation annuelle, c'est un endettement que vous prenez pour vos communes sur une durée de 15 ans.

C'est une externalisation de la dette. Or, je pense qu'il est convenable que vous sachiez à quoi correspond cet endettement. Donc la première chose que j'ai demandée, c'est que pour l'année prochaine, le vote de ces contributions soit entériné plus tôt. Il arrive comme d'habitude au mois de février, il me semble que c'est un peu tard puisque des communes votent leur budget en fin d'année. Pour l'année prochaine, la contribution sera votée en octobre ou novembre. J'ai demandé aux services que l'on fasse les états annuels non pas de janvier à janvier, mais de septembre à septembre.

C'est le premier point. Cela permettra aux communes d'avoir des éléments concrets lors de l'élaboration de leur budget.

Le deuxième point, c'est de donner des éléments qui vous permettront d'être plus performants. Notamment, lorsque nous enverrons la contribution, nous vous donnerons en annexe certains documents :

- 1) Un tableau prévisionnel de votre contribution sur la durée des amortissements. Bien entendu, hors tous travaux nouveaux, puisque ceux-là, nous ne les aurons pas. Mais ce sera une base de travail pour les communes de voir où elles en sont.
- 2) J'ai souhaité faire un ratio, chacun l'utilisera comme il le souhaite, un ratio d'endettement des communes ramené à l'habitant. On vous donnera, pour l'ensemble de vos communes, le ratio de l'endettement par habitant. Cela permettra à chacun d'entre vous de juger de la pertinence d'aller plus loin ou au contraire d'aller dans l'autre sens. Il me semble que ce sont des éléments importants et intéressants pour vos communes.
- 3) J'ai souhaité un lien plus étroit entre les services techniques et les services financiers des communes.

Il me semble que là, des décrochages sont faits. Nous allons travailler avec le Bureau toutes ces choses-là pour que ce soit bien mis en place pour 2010.

Notamment, je rappelle que lorsqu'il y a des demandes de travaux, que ce soit d'enfouissement ou d'éclairage public, nous envoyons au maire une estimation qu'il doit valider. Dans cette estimation, vous trouvez le montant à payer par la commune, c'est une estimation sommaire, et vous avez en même temps ce que cela représente comme contribution annuelle. À partir de là, il suffit de l'ajouter dans vos tableaux. Vous nous demandez pour telle rue et telle rue, puis vous décidez parfois de ne pas réaliser telle rue, après c'est à vous de tenir à jour ces tableaux.

Pour moi, ce n'est pas encore suffisant, parce que vous avez des estimations sommaires. Je me suis rendu compte, après une analyse que j'ai faite sur ma commune, qu'entre l'estimation sommaire que nous avons et le résultat final, il y avait quelquefois de grands écarts, qui sont liés à plusieurs points.

Le premier point, c'est la différence avec l'estimation du maître d'œuvre. C'est vrai que l'estimation par nos services est faite sur des ratios. Donc elle a sa marge d'erreur. J'ai

demandé à mes services de profiter de l'expérience et du recul antérieur que nous avons pour affiner ces estimations. Mais je souhaite dès l'année prochaine, que lorsque l'estimation du maître d'œuvre présentera un différentiel important par rapport à l'estimation initiale, il y ait une revalidation du maire sur ces valeurs.

En effet, nous avons eu parfois des écarts de 15 à 20 %, si ce n'est plus. Et qui s'expliquent. C'est le travail que l'on mène. Vous partez avec une estimation, et au fur et à mesure que l'on avance dans le dossier, les choses se précisent, et malheureusement en général ce sont les coûts qui augmentent. Il était important de le rappeler.

Autre chose importante aussi, j'ai souhaité que l'on prenne en compte l'aspect financier des demandes qui sont faites sur le terrain. Je m'explique : souvent, lorsqu'on fait les travaux, vous êtes sur le terrain, soit l'adjoint, soit un directeur des services, et entre le maître d'œuvre et les responsables, on dit : « On avait prévu de venir jusque-là, mais il y a un poteau et il serait peut-être bien de l'enlever ». Et soit l'adjoint aux travaux, soit le directeur des services décide : « On le fait ». Le problème est que les finances ne le savent pas. Ils vont le découvrir quand ils vont voir la contribution.

Donc là c'est pareil, du moment qu'il y a une modification financière, je demande que le maire donne son aval.

Voilà les quelques points que je souhaite améliorer. Il y en aura peut-être d'autres. Dans le débat que nous aurons tout à l'heure sur les contributions, si d'autres idées vous traversent l'esprit, n'hésitez pas à les exprimer.

Je rappelle que nous sommes un jeune syndicat. Nous avançons, il y a eu des erreurs, nous allons essayer de les réparer. Mais il faut aussi qu'il y ait une implication forte des élus. Je pense notamment aux délégués. Ceux qui sont là, n'hésitez pas à poser des questions.

Voilà les quelques points que je souhaitais vous apporter par rapport à ces contributions, et je donne la parole à Gilbert-Luc Devinaz.

**M. DEVINAZ, Vice-président.**- Merci, Monsieur le Président.

Il me semble que la règle veut que je lise l'ensemble des chiffres pour être conforme aux dispositions sur notre vote.

Trois diapositives vont défilier derrière moi.

*(Lecture du rapport présenté par diapositives).*

**M. ABADIE, Président.**- Voilà les deux modalités. Je rappelle que nous demandons la fiscalisation de ces contributions. Je rappelle que les communes peuvent faire le choix de fiscaliser tout ou partie de ces sommes-là. C'est à elles de définir. Elles vont recevoir de la Préfecture le tableau de la contribution qui leur est demandée, et elles ont un délai de 40 jours pour délibérer et définir le montant qu'elles souhaitent fiscaliser ou pas.

S'il y a une fiscalisation totale, il n'y a pas besoin de délibérer. Mais celles qui souhaitent mettre une partie dans leur budget propre doivent délibérer. Sinon, c'est la fiscalisation complète.

J'ouvre le débat. Y a-t-il des questions ?

**M. PERARDEL (Saint-Germain-au-Mont-d'Or).**- C'est mon premier mandat en tant que SIGERLY. J'essaye de comprendre un peu et je regrette de ne pas avoir en face des

colonnes 2009 celles de 2008, ce qui nous permettrait de voir. De même pour le tableau commune par commune au recto.

Sur le projet de délibération, j'ai vu en regardant le DOB, qui est un peu plus complet, que de 8 millions d'€uros en 2008 et on passe à 10 millions d'€uros. J'aimerais bien savoir sur quelle rubrique cette augmentation de 2 millions d'€uros se fait ? Est-ce sur les investissements, les remboursements d'emprunts ou autre chose ?

En 2008, au niveau des contributions, on était à 8,470 millions d'€uros et on passe à 10 millions d'€uros.

**M. ABADIE, Président.**- Nous le verrons en détail tout à l'heure, les augmentations portent sur plusieurs points.

Tout d'abord, dans le transfert de la compétence éclairage public, une commune a transféré sa compétence au cours de l'année. Donc bien sûr, elle vient s'ajouter à la contribution, c'est une nouvelle compétence qui vient s'ajouter.

Il y a eu aussi, je le rappelle, lors du précédent comité, le vote de certaines augmentations. Je rappelle que nous avons augmenté pour l'achat de l'énergie. Nous avons augmenté les coûts sur la maintenance. Et à l'avant-dernier comité, nous avons augmenté par rapport aux coûts de l'enfouissement. Donc tout cela se répercute.

Il y a aussi bien sûr les travaux des communes. Je vous disais que c'est un système à millefeuille, et bien sûr viennent s'ajouter les travaux réalisés au cours de l'année 2008. Chaque année, vont venir s'ajouter aux contributions les travaux qui sont réalisés dans l'année écoulée. Donc forcément, vous avez une évolution.

C'est pour cela que tout à l'heure, dans mon propos de départ, j'ai sensibilisé les communes, parce que vous allez voir dans le débat d'orientation budgétaire que l'on a des progressions très importantes de ces contributions, qui sont liées aux demandes. Elles n'augmentent que parce que les gens nous demandent de faire plus de voirie, etc. C'est le fonctionnement qui est comme cela.

Mais vous avez raison, j'ajouterai pour la prochaine fois au moins l'année antérieure de façon à voir l'évolution sur deux années.

**M. RODRIGUEZ, Vice-président.**- Je pense qu'à l'avenir, pour des opérations importantes d'éclairage public ou d'enfouissement de réseau, avant que la décision ne soit prise par la commune, il faut que nous ayons une valorisation de l'évolution de la contribution de chaque commune, de l'année  $n + 1$  jusqu'à  $n + 15$ . C'est ce qui permettra à chaque commune de prendre les décisions de réaliser des travaux en toute conscience de l'évolution du coût de la contribution de chaque commune.

**M. ABADIE, Président.**- Avons-nous répondu à votre question ?

D'autres questions ?

Je vous propose de passer au vote.

**M. CORON, Directeur.**- Je voudrais ajouter que pour tous les nouveaux élus qui n'ont pas voté les contributions de l'année dernière, nous pouvons vous leur fournir les éléments. Il vous suffit de nous téléphoner, ou si nous avons votre adresse mail, nous vous l'enverrons par mail. C'est un tableau facilement transmissible. Ainsi, vous verrez l'évolution de la contribution de la commune entre 2008 et 2009.

**M. ABADIE, Président.**- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

C – 2009-02-04/02

## DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2009

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

**M. ABADIE, Président.**- J'ai souhaité, pour ce débat d'orientation budgétaire, un débat un peu complet. Vous avez les grandes trames des chiffres à l'intérieur mais ce n'est pas le budget, que nous aurons l'occasion de voir.

Ce débat d'orientation budgétaire, pourquoi l'ai-je souhaité aussi dense ? Pour plusieurs raisons.

La première, comme nous l'avons dit tout à l'heure, le Syndicat évolue énormément, et je crois qu'il faut prendre conscience de cette évolution et peut-être s'interroger jusqu'où on doit aller ou jusqu'où on peut aller.

Le deuxième point, je m'étais engagé la dernière fois à vous donner l'endettement. On est en période de crise, on a vu que certaines communes malheureusement dans certains cas avaient fait des endettements, des emprunts je dirais fragilisés. J'ai souhaité vous rassurer en vous donnant l'ensemble des éléments de l'endettement du Syndicat au niveau des emprunts.

Vous aurez tous ces chiffres. Vous avez tous eu le dossier complet. Je pense que vous avez eu, et je remercie les services qui ont fait ce travail, un maximum d'informations au sein de ce document. J'essayerai de le balayer assez rapidement ; je préfère aller sur le débat, qui est peut-être plus intéressant là-dessus.

Je passerai la partie des obligations légales et autres, puisque je ne vais pas vous redire ce que nous sommes obligés de faire.

Je rappelle simplement que nous devons délibérer puisque, s'il n'y a pas de DOB, vous ne pouvez pas voter le budget, il serait illégal.

Ce débat d'orientation budgétaire n'appelle pas de vote. C'est simplement un débat, chacun pouvant s'exprimer.

Comment se compose le DOB ?

On vous rappelle que c'est basé sur le budget, qu'il y a une section de fonctionnement, une section d'investissement.

Je voudrais simplement insister sur le contexte budgétaire, économique et financier national, car c'est important.

Je rappelle qu'aujourd'hui nous sommes dans un contexte où les collectivités devront être très vigilantes par rapport à leur budget, d'où bien sûr des difficultés économiques, avec une croissance plus faible. Et pour certains même, des économies qui vont entrer en récession.

Une dette publique qui représente 65 % du PIB.

Un déficit commercial important.

Des difficultés bancaires et financières. Et aujourd'hui, et cela va continuer pendant quelques temps, les banques souffrent de liquidités par manque de refinancement. Je ne vais pas vous refaire le débat d'aide ou pas aux banques. La difficulté que rencontrent nos collectivités, c'est simplement maintenant un manque de concurrence, puisque forcément il y a moins de banques qui viennent nous solliciter, donc une augmentation des taux, puisqu'en période de crise les taux ont tendance plutôt à monter. Je ne vais pas aller plus loin.

Nous allons parler maintenant des recettes de fonctionnement, avec des rétrospectives. J'ai souhaité, on le faisait déjà, vous montrer l'évolution de nos recettes dans le temps. Elles sont conformes à ce que je vous avais dit dès le début, le système de la roue, notamment concernant la redevance de concession R2 qui est la redevance qui concerne nos investissements, et que deux ans après, nous en avons un retour.

On rappelle que les recettes pour 2008 étaient de 40 000 K€uros. Vous avez les grands montants par tranche. L'emprunt représente 43 %. Les participations des communes : 22 %. Les excédents antérieurs : 15 %. Le reste, ce sont des petites recettes. Le fonds de compensation de la TVA : 2 %.

Ce sont les grands chiffres qui vous sont donnés.

Les grandes recettes sont nos contributions et les emprunts que nous faisons pour le compte de vos communes.

Je m'attacherai plus aux chiffres des redevances, la R1 et la R2. Je rappelle qu'en 2003, l'ensemble de nos redevances était de 1,4 million d'€uros, et que pour 2009 sont attendus 3,485 millions d'€uros. Soit une forte progression.

Et je rappelle que nous en faisons bénéficier les communes puisque, dans le cadre de l'enfouissement des réseaux, cette redevance est prise en compte pour la facturation des travaux et diminue d'autant vos montants de travaux. Ce qui était légitime, j'ai trouvé normal que nous donnions aux communes le bénéfice que nous récupérons deux ans après.

Et là vous avez vraiment une image parfaite de ce que nous avions pensé.

Je rappelle que dans le cas où les syndicats viendraient à se regrouper ensemble, y compris la Ville de Lyon, nous aurions une redevance supplémentaire de plus de 1 million d'€uros.

**M. CORON, Directeur.**- Même plus.

**M. ABADIE, Président.**- Bref, sachez que si on va dans le sens de l'unification, nous améliorerons ces résultats.

Sur le tableau, vous avez la redevance R1 gaz et R1 électricité, qui sont basées sur les consommations d'électricité et de gaz, et servent au financement du personnel.

La redevance R2 est redistribuée en partie pour les communes lors des travaux. Ce qui est légitime, puisque ce sont ces propres travaux qui génèrent cette redevance. Ce qui veut dire que des communes qui ne font pas de travaux, n'en bénéficient pas, mais ne produisent pas de redevance. Il me semble que c'est un traitement équitable des communes.



L'article 8 est sur la base de 380 000 €uros en 2007. Il est un peu amélioré car je crois que l'on a pu intégrer le coût de la maîtrise d'œuvre. Lorsqu'on enfouit des fils nus, ils ont amélioré le résultat. Donc nous avons 400 000 €uros d'attendus dans cet article.

Voilà pour les recettes.

Les contributions : ce sont les contributions des communes. Le tableau a évolué aussi fortement, il y a eu une montée en puissance de l'ensemble de ces contributions. Elles étaient en 2004 d'à peu près 5 millions d'€uros. Aujourd'hui elles sont le double : 10 millions d'€uros.

Cela s'explique, c'est dû au fait qu'à l'époque, seules 16 communes avaient confié l'éclairage public contre 33 aujourd'hui. C'est important de le rappeler.

Et les demandes de travaux se sont amplifiées. Dans les années antérieures, le Syndicat n'était pas capable d'assumer une part de travaux importants, et nous avons adapté le Syndicat pour pouvoir répondre à vos attentes.

On pensait que pour les années 2009 et 2010, nous aurions un fléchissement légitime dû à la crise économique, à l'endettement des communes. Aujourd'hui nous sentons, c'est peut-être l'effet un peu synergique qui fait cela, que nous aurons à un moment donné un tassement dans ces travaux.

L'évolution des contributions par compétence : vous les voyez exprimées. Il y a les dettes. La part fixe d'éclairage public se maintient.

L'achat énergie qui augmente, ce qui s'explique par deux choses : la valeur malheureusement de l'achat de l'énergie mais aussi le nombre de points lumineux qui augmentent dans nos communes. Sachant que l'achat d'énergie devrait être plus important, mais il est limité par le fait que systématiquement, dans les nouveaux appareillages que nous mettons en place dans les communes, en accord avec elles, nous mettons des systèmes de bipuissance qui font que nous avons des économies d'énergie. Ce qui peut être important. Parfois on a une compensation entre le nombre de points lumineux supplémentaires que l'on met, et parfois même des diminutions par rapport à l'achat de l'énergie.

La maintenance augmente puisque le nombre de points lumineux augmente.

Les travaux d'éclairage public : on note une augmentation sensible en 2009, par la mise en place du plan pluriannuel d'investissement au niveau de l'éclairage public, que Véronique Greffier a présenté dans l'ensemble de vos communes. Il commence à se faire sentir puisqu'il va se réaliser sur les 6 ans pour un financement sur les 15 ans.

La dissimulation des réseaux : c'est l'ensemble des travaux que vous avez demandés pour vos communes.

Pour la chaleur : pas grand-chose, puisque nous n'en sommes qu'aux études. La seule qui a été réalisée, c'est Sathonay-Camp. C'est le réseau de chaleur qui vous chauffe ce soir.

Des questions ?

Je passe aux dépenses. Sur les dépenses de fonctionnement, là aussi nous avons fait une rétrospective. On a vu nos recettes augmenter mais malheureusement aussi les dépenses suivent.

Vous pouvez constater que nous avons une évolution depuis 2003 à 2008 : nous sommes passés de 871 000 €uros à 1,370 million d'€uros pour les charges financières.

Une baisse sur les autres charges de gestion courante : de 3,524 millions d'€uros, on passe à 1,579 million d'€uros.

Les charges de personnel sont passées de 228 000 €uros à 1,450 million d'€uros. C'est le gros morceau.

Les charges à caractère général, y compris l'éclairage public : on passe de 156 000 €uros à 3,019 millions d'€uros, mais c'est normal, c'est l'achat d'énergie, tout le fonctionnement.

Au niveau du personnel, nous avons une forte progression. Je rappelle que les charges de personnel sont prises sur les redevances R1 et R2 et qu'aujourd'hui elles ne coûtent pas aux communes. À l'époque, nous avons eu un débat par rapport au personnel, sur l'augmentation importante et quelles en seraient les conséquences pour les communes.

Je rappelle aussi que concernant les travaux, nous prenons 5 % sur la maîtrise d'ouvrage que nous faisons pour le compte des communes, et ces 5 % servent à payer le personnel, que ce soit dans le domaine énergie, le domaine enfouissement des réseaux, etc.

Donc nous avons un certain équilibre et on n'entre pas dans un système où l'on finance du personnel en dehors des besoins.

Les dépenses d'éclairage public : je vous en ai parlé tout à l'heure. Au total, nous sommes passés de 669 000 €uros en 2004 à 2,780 millions d'€uros. Vous avez le détail. Le nombre de communes : 29 communes en achat d'énergie, 22 en maintenance. Et au 1er janvier 2009, on est passé à 33 communes sur la totalité de la compétence éclairage public. Jusqu'en 2007, la compétence Eclairage Public était morcelée.

On vous donne les prévisions pour 2009 : pour l'achat d'énergie, cela correspondra à 1,820 million d'€uros. Et pour la maintenance en éclairage public : 1,160 million d'€uros.

J'en profite pour rebondir, puisque nous parlons d'éclairage public : nous avons parlé de la taxe locale d'électricité que l'Europe voulait imposer sur nos communes sur l'éclairage public. On vous avait dit que pour l'instant on ne prenait pas de disposition pour le mettre en application. À la date d'aujourd'hui, rien ne vient valider cela. Donc pour l'instant, nous ne payerons pas la taxe locale d'électricité sur l'éclairage public. En tout cas, pour l'année. Nous suivrons l'évolution législative dans ce domaine.

Sur les études énergétiques, bon nombre de communes au cours de l'année 2008 ont été prises en compte, notamment grâce aussi à l'aide de l'ADEME et de la Région : pour les communes de Couzon et Poleymieux-au-Mont-d'Or, nous avons fait un diagnostic et un plan d'aménagement. Pour Genay, Saint Symphorien d'Ozon, Neuville sur Saône, il y a eu un diagnostic et le plan d'aménagement est en cours. Pour Saint-Romain, La Tour de Salvagny et Vernaison, la réunion de lancement est faite et l'étude est en cours, pour un total de 165 000 €uros subventionné à hauteur de 115 000 €uros par l'ADEME et la Région.

Je rappelle que le différentiel est pris par le Syndicat puisque, quand nous faisons ces diagnostics pour le compte des communes, cela ne coûte rien à la commune.

Pour l'année 2009, des études sont prévues à Sathonay-Village, Champagne, Oullins, Charly, Limonest et Brignais. Et une étude à prévoir pour la commune de Vourles fin 2009/début 2010. Le montant estimé est de 156 000 €uros, et sera subventionné à hauteur de 109 000 €uros par l'ADEME et la Région.

Concernant le domaine du Conseil Énergie Partagé : pour le bilan 2008, nous rappelons que 19 communes ont signé la convention. Je rappelle que nous sommes 56 et ces conventions sont gratuites.

On rappelle le nombre d'équivalent en habitants, car c'est lié au recrutement de personnel. On avait dit que l'on recruterait en fonction du nombre d'habitants concernés. Aujourd'hui nous sommes à 222 000 habitants qui l'ont signé. Et les services ont rencontré les 32 autres communes pour expliquer ce qu'était le CEP.

Nous avons réalisé dans ce cadre-là plusieurs opérations : deux audits énergétiques globaux pour Feyzin et Saint-Priest. Un contrat d'exploitation pour la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon. Deux études de faisabilité de réseau de chaleur pour Albigny et Saint-Priest. Et une étude de faisabilité sur l'air thermique pour l'ensemble.

Pour 2009, nous avons donné un détail que vous avez, il sera à compléter puisque nous avons voulu donner le maximum d'informations. Il y a des éléments que nous n'avons pas encore aujourd'hui et que nous vous donnerons au moment du vote du budget.

En audits énergétiques globaux, sont prévus : Chaponost, Neuville-sur-Saône, Tassin-la-Demi-Lune, Champagne-au-Mont-d'Or, Charly, Millery, pour 140 000 €uros à peu près.

Aide à la mise en place de contrats d'exploitation de chauffage : Millery, Limonest, Pierre-Bénite, Communay, Chaponost, Albigny-sur-Saône, Neuville-sur-Saône, pour un montant total de 25 500 €uros.

Et une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur pour Saint-Priest, pour 30 000 €uros.

Voilà ce qui est prévu pour 2009.

D'autres communes, tout à l'heure je vous ai parlé de Bron, etc., viendront s'ajouter au fur et à mesure des prévisions.

De plus en plus les communes sont sensibilisées à la problématique de la maîtrise de l'énergie.

Bien entendu, pour travailler, il nous faut du personnel. On vous a montré l'évolution du personnel depuis 2003 jusqu'en 2008. Je rappelle qu'au 31 décembre 2008 le SIGERLy compte 37 agents et 2 apprentis. Nous avons recruté au cours de cette période 6 personnes. 5 ont réussi leur concours. 2 personnes ont bénéficié de promotion interne. On a accueilli 3 stagiaires. Et 3 personnes nous ont quittés : une par mutation, une autre a décidé de nous quitter, et une personne a pris sa retraite.

Pour 2009, il est prévu de recruter un gestionnaire TLE et un agent de contrôle. C'est conforme à ce que nous avons dit. Nous avons proposé d'être le collecteur de la taxe locale d'électricité pour le compte de vos communes. Et au-delà de la collecte de ces sommes-là, nous vous reversons (je rappelle que dans ce cadre-là, le Syndicat garde 1 %, puisque je rappelle qu'à l'époque c'était EDF qui le faisait et prenait 2 % des 8 %), nous vous rétrocéderons 99 % des 8 %.

Voilà pour ce qui est de la collecte.

En même temps, nous faisons des contrôles, avec même des effets rétroactifs. Nous avons déjà commencé à observer certaines anomalies dans certaines de nos communes, et nous allons approfondir cela. Vous étiez perdants de certaines sommes, donc nous allons vous aider à récupérer ces sommes-là.

Et nous avons expliqué que le différentiel de 1 % que nous prenions, nous permettrait de prendre deux personnes : un gestionnaire et un agent de contrôle pour effectuer ce contrôle.

Là aussi, une augmentation du personnel, mais pas d'augmentation de la pression financière pour le compte de nos communes.

Pour l'énergie, dans le cadre des conventions, là aussi des communes nous ont demandé cela, il y aura besoin d'un agent pour le Conseil Énergie Partagé, et peut-être un agent pour les réseaux de chaleur si, dans les contacts que nous avons avec les communes qui souhaitent aller au-delà, nous avons besoin d'une personne. Nous verrons cela lors du vote du budget.

Pour les dépenses d'investissement : nous avons déjà donné les grandes lignes, mais je rappelle les chiffres : pour les travaux de dissimulation des réseaux et d'éclairage public, on est passé de 7 234 €uros en 2003 à 17,547 millions d'€uros. Les chiffres sont significatifs, je n'ai même pas besoin de les commenter. Les travaux ont presque été multipliés par 9.

Les prévisions pour 2009 : dans le cadre des travaux de dissimulation des réseaux, nous aurons un volume d'environ 15 millions d'€uros.

Je rappelle simplement, pour les anciens, car nous sommes dans un nouveau mandat, que lorsque nous avons commencé à travailler là-dessus, nous étions partis sur la base de 11 millions d'€uros sur 3 ans. Aujourd'hui nous sommes à 15 millions d'€uros par an. C'est énorme.

Les travaux d'éclairage public devraient osciller autour des 5 millions d'€uros.

Concernant les réseaux de chaleur : onze communes ont transféré la compétence « production et distribution publique de chaleur ». Trois sont en étude : Albigny-sur-Saône, Saint-Priest et Sathonay-Camp. Une est en installation de travaux. Une est en suivi de facturation.

Les kilowatts installés : 700 000.

Longueur de réseaux : 350 mètres linéaires.

À Sathonay-Camp, c'est une amorce, ensuite ce réseau sera couplé avec le réseau complet.

En installations photovoltaïques : nous aurons peut-être un débat là-dessus. Nous avons envoyé des questionnaires aux communes : 16 sur les 56 ont répondu.

Le nombre de bâtiments visités par le service énergie est de 40.

25 études de faisabilité ont été réalisées.

2 installations sont en études détaillées et 2 sont en travaux.

Voilà pour ce qui est du photovoltaïque.

Les deux réalisées : à Collonges-au-Mont-d'Or, c'est la salle des sports ; M. le Maire nous a proposé, pour ceux qui le souhaitent, de faire une inauguration pour voir comment cela fonctionne. Nous aurons l'occasion d'organiser un déplacement à Collonges au Mont d'Or.

Pour Sainte-Foy-lès-Lyon, c'est la médiathèque.

Et pour Vénissieux, c'est le centre Boris Vian, nous l'avons vu tout à l'heure dans les activités.

Pour 2009, nous avons : Feyzin, le Centre Vinci. Bron, la tribune Pierre Dubœuf et le pôle Terrailon. Feyzin, COSEC. Vénissieux, Jacques Anquetil. Et Craponne.

Voilà pour l'ensemble de ces éléments.

En recettes d'investissement, je rappelle que la dette, c'est bien sûr une gestion délicate en période de crise financière et qu'il faut être vigilant dans ce cadre-là. Je ne reviens pas sur ce qui s'est passé. Pour équilibrer le budget 2008, le SIGERLy a bénéficié de la partie de cette enveloppe distribuée directement par la Caisse des Dépôts et Consignations. L'État a aidé les banques pour le financement des collectivités et nous en avons bénéficié à juste titre.

J'ai souhaité vous donner la structure de la dette du Syndicat par rapport à ce qui a été dit, pour vous dire exactement où nous en sommes, quels types de prêts nous avons, la durée des prêts, le taux des prêts et le pourcentage que cela représentait.

Nos prêts sont en majorité des prêts à taux fixes. Le Syndicat a toujours été ce que l'on appelle un « bon père de famille » et a toujours été vigilant à utiliser des procédures peut-être un peu plus onéreuses. À l'époque, on les trouvait onéreuses, mais maintenant on se rend compte qu'elles sont intéressantes, puisque le taux fixe était à 4,03 % pour un montant d'emprunt de 17 millions d'euros. Aujourd'hui, le capital est de 13 millions d'euros.

Les prêts à taux variables représentent un montant de 8,548 millions d'euros, avec un capital dû aux alentours de 7 millions d'euros et un taux moyen de 4 %, donc on n'a pas trop d'inquiétude là-dessus. Cela représente à peu près le quart de la dette.

Nous avons des prêts à taux structurés pour 9 millions d'euros, dont à l'intérieur un prêt revolving de 5,5 millions d'euros qui nous sert à répondre aux besoins de trésorerie. Là nous sommes avec un minimum à 3,72 %. Cela représente 31 % de la dette.

Les deux prêts structurés ont été contractés en 2007, basés pour l'un sur l'Euribor, et l'autre sur l'inflation, avec des formules.

- Le premier prêt, pour un montant de 5 millions d'euros sur la base d'un Euribor. Si sur 12 mois il est inférieur à 5,80, le taux est de 3,69 %.
- Le second prêt, pour un montant de 4 millions d'euros, avec un taux à 3,75 % plus 0,28 %, avec un indice N qui correspond au nombre de mois sur un an où l'inflation (hors tabac) sort de l'intervalle entre le 0,2 et le 2,10. Et ce taux est capé à 7,11 %.

Si vous voulez des commentaires, Muriel vous les apportera.

Les nouveaux prêts souscrits en 2008 : j'ai souhaité que pour les nouveaux taux, on bénéficie de taux fixes. Pour la dette au 1er janvier 2010 par rapport à la dette de janvier 2009, vous voyez que la part en taux fixes est passée de 45 à 58 %, mais sur une base de 4,14 %. Donc des taux très raisonnables. Le fait d'avoir pu emprunter à taux fixe fin 2008 a fait évoluer la structure de la dette dont le pourcentage de taux fixe est passé de 45 % à 58 %.

Et les taux structurés, en conséquence, diminuent puisqu'ils passent de 31 à 24 %.

En même temps que nous avons fait ces variations de choix de prêts, nous avons aussi emprunté en diversifiant les organismes financeurs. On ne met jamais les œufs dans le même panier, et il était intéressant de profiter des offres que nous faisaient les différents concurrents, sachant que le plus grand bénéficiaire, c'est DEXIA. Dans l'ensemble de nos communes, c'est à peu près l'organisme qui est majoritaire sur les emprunts, puisque souvent ce sont les taux les plus intéressants. Je ne le détaille pas.

Nous sommes allés plus loin, en faisant l'évolution de la dette jusqu'en 2024, avec les remboursements d'annuités.

Fonds de compensation de la TVA : c'est lié bien sûr à nos travaux, et il évolue, puisque nous passons de 140 000 €uros en 2006 à 737 000 €uros en 2008. Sachant qu'il augmentera puisque d'année en année, on voit les travaux qui augmentent. En 2008, nous avons 737 000 €uros, et en 2009, nous aurons 1,1 million d'€uros.

Le remboursement de la TVA par les concessionnaires : rien de particulier à dire. Je vous rappelle simplement qu'en 2009 nous récupérerons environ 900 000 €uros qui viendront s'ajouter aux encaissements de 2009.

J'ouvre le débat. Avez-vous des observations, des remarques, des critiques à faire ?

Je rappelle que ce n'est pas le budget. Ne me demandez pas des points précis, nous les verrons dans le budget. Là ce sont les grandes orientations.

**M. FARAMIN (Dardilly).**- Sur la question des résultats de la section de fonctionnement, si on reprend le compte administratif 2007, l'excédent de fonctionnement était de l'ordre de 3,430 millions d'€uros sur les comptes approuvés 2007.

Sur 2008, on devrait être, en comparant très sommairement recettes et charges, en total de recettes à 11 345 K€uros contre un total de charges de 7 420 K€uros. Cela ferait normalement un excédent de fonctionnement de 3,9 millions d'€uros.

On est sur une tendance qui va dans le bon sens. C'est l'aspect marge destinée à consolider les emprunts.

Sur 2009, peut-on s'attendre à un renforcement du taux de marge ou du taux d'excédent, compte tenu de 13 millions d'€uros en gros de recettes de fonctionnement et du total des charges prévues en 2009 ?

On anticipe un peu, mais en gros, quelle sera la tendance par rapport au report d'excédent ?

**Mme VALANTIN.**- Pour l'instant, nous n'avons pas les chiffres définitifs, nous n'avons pas encore validé avec le compte de gestion du trésorier. Mais nous aurions un excédent de 1,6 million d'€uros.

**M. FARAMIN (Dardilly).**- Nous ne parlons pas de la même chose. Je prends simplement les plus et les moins, le total des recettes moins le total des dépenses de fonctionnement, sans tenir compte des comptes d'ordre, etc. On anticipe un peu sur le compte administratif 2008, c'est certain, mais c'est pour avoir une idée.

**M. ABADIE, Président.**- Dans le débat d'orientation, nous n'avons pas mis tous les chiffres, nous avons repris les grandes masses. Je vous ai dit que ce n'était pas le budget que nous regardions. Là, j'ai souhaité vous donner les grandes lignes. Les précisions, nous les verrons dans le cadre du budget.

J'ai retenu la question qui est : quelle est l'évolution du report d'excédent ?

**M. FARAMIN (Dardilly).**- Une question subsidiaire sur la récupération accélérée du fonds de compensation TVA. Dans la mesure où la croissance des travaux sera supérieure à la moyenne des années 2003/2007, je pense que le Syndicat devrait pouvoir en bénéficier ?

**M. ABADIE, Président.**- A deux titres : je rappelle que pour les communes, on avait fait le choix de ne pas faire payer la TVA aux communes, et qu'elles-mêmes la récupéraient deux ans après. Et je rappelle que quand vous la récupérez, ce n'est pas le montant exact, alors que là vous bénéficiez du montant exact.

Donc le remboursement anticipé de la TVA permettra au Syndicat tout d'abord d'avoir des fonds propres supplémentaires, qui décaleront dans le temps les emprunts.

**M. DUPONT (Sathonay-Camp).**- Il faut que chacun d'entre nous s'enlève de la tête que l'État rembourse la TVA. L'État compense à 15,56 % du TTC, ce qui fait du 18,6 % du hors taxe. Donc vous laissez chaque fois, les communes, les maires, un point à l'État.

L'État nous prend 1 % de nos investissements chaque année.

**M. ABADIE, Président.**- Le fait que nous ne faisons pas payer la TVA aux communes, le Syndicat vous fait bénéficier du fameux 1 %, que l'État ne vous rembourse pas, au-delà du décalage dans le temps.

**M. CORON, Directeur.**- Par rapport à la question de M. FARAMIN sur la récupération du FCTVA dans l'année 2009 au lieu d'attendre l'année n + 2, une disposition gouvernementale récente, nous n'avons pas encore des réponses sur les modalités d'application, mais nous sommes au courant et nous allons réfléchir à récupérer effectivement cette TVA de la façon la plus pertinente possible, afin d'améliorer notre trésorerie. On y fait de plus en plus attention.

**M. ABADIE, Président.**- Notre receveur nous dit qu'il a reçu des consignes pour le faire.

**M. BALLEYDIER, Trésorier.**- Effectivement, nous avons reçu, non pas des consignes, mais plutôt un plan d'action pour les collectivités locales, et notamment pour les syndicats intercommunaux.

Pour pouvoir bénéficier de la règle du décalage, non pas de deux ans mais d'une seule année, c'est-à-dire bénéficier en 2009 déjà du fonds de compensation des investissements réalisés en 2008, il faut entamer une convention avec le Préfet avant le 1er avril.

Vous entrez tout à fait dans les conditions puisqu'il suffit pour cela d'avoir un plan d'investissement supérieur en 2009 par rapport à 2008. Il n'y a aucun problème en ce qui concerne le SIGERLY. Donc vous avez déjà les conditions.

Mais il faut effectivement que le comité syndical se prononce sur son désir de s'engager.

**M. ABADIE, Président.**- Je l'ajoute à l'ordre du jour ?

**M. BALLEYDIER, trésorier.**- Ce ne serait pas mal, ou bien vous le faites au mois de mars.

**M. ABADIE, Président.**- Si on le fait avant ?

Je suis prêt à le mettre à l'ordre du jour complémentaire. Si c'est pour gagner de l'argent, je pense que vous serez d'accord.

**M. BALLEYDIER, trésorier.**- Dans les consignes qui ont été répercutées, on nous dit qu'il faut adopter une délibération dans laquelle on s'engage à investir davantage cette année. Il n'y a aucun problème. Vous avez dans votre DOB bien l'intention d'investir plus en 2009 qu'en 2008.

Et le Président du comité syndical doit signer une convention avec le Préfet avant le 1er avril 2009, date impérative.

J'ai laissé un petit document à Mme VALANTIN, qui décrit un peu la procédure.

Ce serait, je pense, une opportunité.

**M. ABADIE, Président.**- Si on délibère au mois de mars, ce sera un peu juste. Je vous propose de faire un ordre du jour complémentaire, où on met que l'on est d'accord pour demander le remboursement par anticipation de notre TVA.

Y a-t-il des gens qui s'opposent à l'ordre du jour complémentaire ? Personne.

C-2009-02-04/03

<b>VERSEMENT ANTICIPÉ DU FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA)</b>
--

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Donc on peut mettre à l'ordre du jour complémentaire la délibération suivante : le Syndicat demande par anticipation le remboursement de sa TVA pour l'année 2008.

Qui est contre ?

**M. BALLEYDIER, trésorier.**- En s'engageant à investir plus en 2009 qu'en 2008.

**M. ABADIE, Président.**- Pas de problème.

Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

\* La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Receveur, vous recevrez la délibération.

Merci du renseignement.

Autre question ?

**M. CARTIER (Collonges au Mont d'Or).**- On a beaucoup parlé des établissements financiers ces derniers temps, et l'on constate que 48 % de la dette est fournie par DEXIA.

La question : y a-t-il dedans ce que l'on appelle des emprunts dits « exotiques » ?

**M. ABADIE, Président.**- Non, nous n'en avons pas. Lors du dernier comité, j'avais précisé que nous n'avions rien de ce type.



**M. FORMISYN (Charbonnières-les-Bains).**- Une question, Monsieur le Président, tout cela c'est bien beau, je voudrais simplement qu'on ait une petite ligne de perspectives ou prospectives : les charges des communes sont limitées, jusqu'où pourra-t-on aller ?

**M. ABADIE, Président.**- Vous l'avez entendu tout à l'heure quand nous avons parlé des contributions des communes. J'ai dit qu'il faudra trouver le taux de tolérance que l'on devra se fixer.

Aujourd'hui, on a parlé des travaux, de l'éclairage public, etc., qui là sont maîtrisés par les communes, puisque ce sont elles qui décident oui ou non d'enclencher des travaux.

Pour le reste, notamment pour la maîtrise de l'énergie, le photovoltaïque, etc., il nous faudra fixer les règles du jeu. Et tout à l'heure je l'ai dit, le Bureau va travailler là-dessus pour dire quelles sont les règles du jeu que nous allons fixer pour nos communes.

**M. FORMISYN (Charbonnières-les-Bains).**- Dans le contexte actuel, les limites de charges sont importantes. C'était simplement pour avoir une réflexion qui permettait d'anticiper un peu plus avant.

**M. ABADIE, Président.**- Merci. J'ai bien dit tout à l'heure qu'aujourd'hui les contributions des communes commençaient à atteindre des seuils presque intolérables pour certaines, qu'il fallait être très vigilant, qu'on allait regarder la dette globale, la dette par habitant, et après, bien sûr, les communes le feront en connaissance de cause, et le Syndicat aussi.

D'autres questions ?

**M. PERARDEL (Saint-Germain-au-Mont-d'Or).**- Nous sommes en récession, et même si nous avons tous voté pour récupérer la TVA si on augmente bien nos budgets d'investissement de 2008 à 2009, je pense qu'il y a tout de même une réflexion à avoir, un point d'arrêt sur notre politique du SIGERLY.

Aujourd'hui, toutes les communes avaient un intérêt à faire de l'enfouissement de réseaux. Je voudrais que l'on se pose la question de l'enfouissement de réseaux dit « de confort ». Je pense qu'à un moment donné il faut vraiment définir des règles entre nous sur ce qu'est un enfouissement de réseaux. Si c'est pour faire beau à côté de la belle église de notre patrimoine, il faut se poser la question.

De la même façon, la mairie de Saint-Germain-au-Mont-d'Or a profité d'un nouvel éclairage fait par le SIGERLY. L'assurance du SIGERLY par rapport aux différents conseillers municipaux, c'est qu'elle se faisait à énergie consommée identique, voire moindre. Et je pense que dans les projets demandés par les mairies, il faut avoir une volonté d'aller dans ce sens-là.

De la même manière, au niveau des charges, comme c'est une piste aussi pour a minima garder un budget de fonctionnement qui ne soit pas en augmentation, il faudra bien regarder cette partie-là.

**M. ABADIE, Président.**- Il y a deux points dans votre question.

D'abord, je rappelle que les contributions, ce sont les communes qui payent et non le Syndicat. Donc c'est bien aux communes de prendre cette responsabilité de savoir jusqu'où elles veulent aller.

Vous parliez des travaux d'enfouissement. À un moment donné, on va arriver à des seuils critiques, il faudra faire des choix. Et quand par exemple vous demandez l'enfouissement de

telle rue et de telle rue, à un moment donné vous ne pourrez pas faire les deux rues, ou peut-être vous ne pourrez faire ni l'une ni l'autre. Donc vous vous poserez la question : « Est-ce que je le fais parce que le Grand Lyon fait la voirie, et j'en profite pour le faire car j'économise, etc. ? » ou vous décidez de ne pas le faire. À un moment donné, il faudra décider peut-être de ne pas faire. Mais ce sont des choix.

Vous disiez l'embellissement, etc. Le Syndicat est là pour répondre aux attentes des communes. Je n'impose rien. Si la commune a les moyens ou veut le faire parce que c'est sa volonté, je ne l'interdirai pas. Je ne suis pas un censeur.

Par contre, nous sommes les premiers à vous aider à faire de la maîtrise de l'énergie. Rappelez-vous qu'en premier, il s'agit d'abord d'économiser. Nous avons des bâtiments qui sont consommateurs d'énergie. Commençons à faire des économies par la maîtrise de l'énergie.

Tout à l'heure on a parlé du photovoltaïque. Ce n'est pas quelque chose qui vient se superposer ou faire du photovoltaïque pour le plaisir d'en faire. Il faut faire du photovoltaïque lorsque c'est une solution qui permet de faire de la maîtrise de l'énergie. Et que l'argent que vous avez économisé grâce au Syndicat sur le photovoltaïque, vous l'avez mis pour vos bâtiments communaux, pour améliorer.

Le Syndicat est un partenaire. C'est vous qui décidez de faire. Ce n'est pas nous qui vous imposons.

**M. PERARDEL (Saint-Germain-au-Mont-d'Or).**- Je partage cette idée mais si par exemple des communes riches se mettent à investir beaucoup, il faudra plus de personnel au SIGERLy et les charges augmenteront.

**M. ABADIE, Président.**- Non. Que l'on se comprenne bien, je vais rappeler la règle : la commune paye ses travaux. Dans le coût des travaux, il y a pour payer le personnel. J'ai rappelé tout à l'heure que si une commune ne fait pas de travaux, il n'y a pas de raison qu'elle paye du personnel pour les autres. C'était la règle que nous nous étions fixée.

Donc aujourd'hui une commune qui souhaite faire 3 millions d'euros, vous me dites qu'il faut du personnel supplémentaire : les 5 % qui sont pris sur les 3 millions d'euros payent le personnel.

**M. PERARDEL (Saint-Germain-au-Mont-d'Or).**- Oui, les salaires immédiats. Mais si après on se retrouve avec 30 personnes en plus ?

C'est une réflexion, ce n'est pas une question.

**M. ABADIE, Président.**- Là, c'est un autre débat. Nous l'avons eu aussi au Syndicat. En effet, si l'évolution du Syndicat fait que, pour diverses raisons, on ne fait plus d'enfouissement de réseaux et on a une baisse d'activité, que fait-on de ce personnel ?

Je rappelle que déjà, si nous avons ce personnel, nous avons eu le débat dans l'ancien mandat, la première chose, au lieu de faire faire des études de maîtrise d'œuvre par des entreprises extérieures, c'est le personnel qui les fera. Donc les 5 % qui sont pris par les maîtres d'œuvre dans les travaux, on les récupère, et cela nous paye le personnel.

S'il faut aller encore plus loin, le personnel sera reconverti dans le domaine de l'énergie, pour faire de la maîtrise de l'énergie dans d'autres secteurs.

Voilà pour répondre à votre question. Mais nous sommes très vigilants. Ne vous inquiétez pas, je fais très attention.

**M. ZACHARIE (Saint-Genis-Laval).**- Une question, qui n'est peut-être pas à l'ordre du jour : on a l'obligation de faire un audit d'énergie pour tous les bâtiments de plus de 1 000 mètres carrés. Avez-vous un listing d'organismes à conseiller ?

**M. CORON, Directeur.**- Il ne s'agit pas d'un audit mais d'un diagnostic de performance énergétique, qui est quelque chose de totalement différent en matière de lourdeur de travail.

Et pour répondre à votre demande, nous avons au service Énergies, 3 personnes qui sont agréées pour faire ce genre de prestation. Donc n'allez pas chercher un prestataire extérieur.

Pour des bâtiments qui font plus de 1 000 mètres carrés, le diagnostic de performance énergétique est acheté chez un prestataire 80 €uros. Nous le faisons, non pas pour faire économiser 80 €uros à la commune, ce n'est pas l'objectif, l'objectif du diagnostic de performance énergétique, quand il a été mis en place, c'était pour que les gens qui achètent ou louent un logement ne se retrouvent pas devant des charges considérables à payer. Cela s'est généralisé au niveau des bâtiments communaux pour qu'il y ait une prise de conscience de la consommation d'énergie des bâtiments. Et outre le fait de faire ce diagnostic de performance énergétique, il doit être affiché à l'entrée de l'établissement. Aujourd'hui on a fait un certain nombre de diagnostics de performance énergétique, mais ils sont très rarement affichés.

Donc nous sommes là pour vous aider à faire ces diagnostics de performance énergétique, mais surtout pour vous aider à mener une réflexion sur les éventuelles actions à entreprendre pour que ce diagnostic devienne plus performant demain que ce qu'il est aujourd'hui.

Et ce que disait le Président tout à l'heure sur le photovoltaïque, je voudrais revenir dessus : lorsqu'on aide une commune à faire de l'investissement en photovoltaïque, notre souhait n'est pas de faire du photovoltaïque pour le faire, mais pour que l'investissement qui n'est pas fait par la commune, les centaines de milliers d'euros que la commune n'a pas dépensés en photovoltaïque, la commune les investisse sur un ou plusieurs bâtiments et commence à faire des économies d'énergie en ayant dépensé les mêmes sommes que ce qu'elle avait initialisé dans son budget.

Le SIGERLy fait ces opérations-là, elles sont équilibrées simplement par l'emprunt et la durée du rachat d'électricité par EDF.

C'est la seule chose que l'on peut faire en termes de compétence, au sens compétence exercée par le Syndicat, pour vous aider. Il vous appartient de faire le maximum sur vos bâtiments. Et la seule solution que l'on a trouvée, c'est de vous mettre du personnel à disposition dans le cadre du Conseil Énergie Partagé, de vous faire des diagnostics de performance énergétique, et surtout de vous aider à les faire vivre derrière pour qu'ils ne soient pas simplement dans les placards.

Mais n'allez pas chercher ailleurs, sauf si vous avez un problème de conscience, nous vous ferons vos diagnostics de performance énergétique.

**Mme VESSILLER (Villeurbanne).**- Je voulais revenir sur le couplage maîtrise de l'énergie dans les bâtiments sur lesquels le SIGERLy installe des cellules photovoltaïques. Nous

sommes bien d'accord, l'idée est tout à fait pertinente : le SIGERLy investit, la commune ne dépense rien, donc elle met cet argent sur l'isolation de ses bâtiments.

Pouvez-vous nous faire un point sur les équipements 2008 et ceux prévus en 2009, sur le fait que l'on aura bien, outre les cellules photovoltaïques, des opérations volontaristes des communes ?

Et pouvez-vous nous rappeler la durée d'amortissement des investissements en matière de photovoltaïque ?

**M. CORON, Directeur.**- Sur le photovoltaïque, nous avons une obligation d'achat d'EDF sur 20 ans. Nous refusons tout projet dont le temps de retour, y compris le financement du projet, dépasse 18 ans, parce qu'on veut se garder 2 ans de marge de manœuvre. C'est une décision que l'on a prise au niveau du SIGERLy, et pas pour ennuyer les communes, c'est aussi pour faire des projets qui aient une certaine lisibilité. Si on fait des projets à 23 ans alors que l'on a une obligation d'achat sur 20 ans, cela ne paraît pas équilibré.

Encore une fois, on le fait simplement parce qu'on ne veut pas que le SIGERLy finance des projets à perte avec l'argent des autres communes. C'est bien un budget annexe et qui est traité au cas par cas.

Le budget annexe est global mais il est en équilibre. Et effectivement, chaque projet est étudié et réalisé à condition qu'il soit amortissable sur la durée des 20 ans.

Par rapport à l'aspect argent non mis par la commune et mis par le SIGERLy, il appartient effectivement à la commune d'assumer ses responsabilités. On essaye d'inciter la commune à réaliser ces investissements, mais comme toute commune, des arbitrages sont faits, et l'argent qu'elle avait choisi éventuellement de mettre sur du photovoltaïque, si pour diverses raisons elle n'en met que la moitié dans l'amélioration de son bâti, c'est son choix. À l'inverse, une commune qui avait un budget prévu pour améliorer son bâti décidera peut-être de ne pas mettre l'argent du photovoltaïque parce qu'elle estime qu'il n'y a pas d'enjeu à faire une isolation de bâtiment car il y a une simultanéité de rénovation d'un site et que l'on fera les travaux d'amélioration ou d'isolation par exemple trois ans après quand on va rénover le site.

Nous, SIGERLy, sommes là pour aider la commune et inciter, comme d'autres organismes ou d'autres associations. Nous sommes, je pense, pas nombreux à le faire, mais il faut vraiment suivre les projets pour dire aux gens : « Vous avez économisé une somme quelque part, on n'est pas là pour vous forcer mais ce serait bien que vous ayez une réflexion sur le long terme et réutilisiez cette somme ».

**Mme VESSILLER (Villeurbanne).**- Sur les projets 2008 et 2009, pouvez-vous nous dire ce qui a été fait ?

**M. CORON, Directeur.**- Les budgets 2009 des communes ne sont pas votés.

**Mme VESSILLER (Villeurbanne).**- Quel est le bilan sur les trois bâtiments de 2008 ?

**M. CORON, Directeur.**- A Villeurbanne, il y a bien eu aussi des installations photovoltaïques, qu'est-ce que vous avez fait par rapport à cela ? Ce n'est pas le SIGERLy qui vous a aidé à les faire. Je pense que le témoignage de l'élue est aussi important que le témoignage du directeur du SIGERLy. Vous avez d'autres responsabilités, donc vous savez bien que c'est difficile de faire faire des choses aux communes.

**Mme VESSILLER (Villeurbanne).**- L'enjeu global du plan climat sur l'agglomération lyonnaise, c'est de baisser de 20 % d'ici 2020 les consommations d'énergie et de développer d'autant les énergies renouvelables. Donc il faut vraiment tous s'y atteler.

**M. CORON, Directeur.**- De diminuer de 20 % les rejets de CO2.

**Mme VESSILLER (Villeurbanne).**- Cela va avec les 20 % d'économies d'énergie. Il faudrait vraiment que l'on s'y attelle tous. Villeurbanne comme les autres, on est bien d'accord.

**M. ABADIE, Président.**- Il faut que tout le monde s'attelle à cette tâche.

**Mme GRANDJANNY.**- Je me permets de répondre, car j'ai suivi de près ou de loin les projets de photovoltaïque.

Au gymnase de Collonges-au-Mont-d'Or, une réfection du toit a donné lieu à la pose de cellules photovoltaïques, mais aussi à l'isolation du toit, de la façade sud et de la façade nord, des panneaux en polycarbonate plus performants que ce qui existait ont été posés. Et dès le début de la saison de chauffe, une grosse réduction de la consommation de gaz a été constatée en termes de chauffage.

Pour Sainte-Foy-lès-Lyon, des économies ont été réalisées, davantage en termes de besoin de climatisation. Il a été posé des panneaux d'ombrage sur une verrière : on réduit les apports solaires et donc la surchauffe du bâtiment.

**M. KOHLHAAS (Chaponost).**- Pour compléter le débat et répondre aux collègues. On parle de deux choses. On parle de la production d'électricité par du photovoltaïque et du diagnostic énergie par rapport à une consommation essentiellement chauffage et production de gaz à effet de serre qui est liée.

J'aimerais que l'on parle aussi des diagnostics éclairage public et des économies d'électricité que l'on peut faire sur l'éclairage public, qui ont un lien encore plus évident avec la réflexion sur les énergies renouvelables, en particulier photovoltaïque.

Je crois que c'est important. Quand on voit le poste des contributions des communes, c'est le premier poste, avec la dissimulation de réseaux. Comme en plus, toutes les communes n'ont pas transféré la compétence au SIGERLy de l'éclairage public, on peut même dire que c'est le premier ramené à l'habitant.

Il serait assez facile, avec les diagnostics éclairage public et des mesures qui ont tendance à se mettre en œuvre de plus en plus dans le monde, pas seulement en France mais en particulier en France, avec des réductions d'éclairage public dans les zones non centrales des villages, notamment la nuit entre 01h00 et 04h00 le matin, on peut facilement diminuer de 20 % la consommation d'éclairage public des communes, et donc d'autant la contribution. Cela peut permettre de répondre partiellement à la difficulté financière des communes dans les mois à venir.

Et le fait que l'on ait aussi besoin de continuer à dissimuler des réseaux, ce n'est pas seulement pour l'esthétique. Je rappelle qu'il y a toute une région de France, qui s'appelle le Sud-Ouest qui aimerait bien que les réseaux aient été dissimulés ces derniers jours, et c'était arrivé chez nous en 1999. En France, nous sommes l'un des pays où il y a le plus de câbles non dissimulés et, quand il y a une tempête, cela fait un coût énorme de travaux parce que tout casse.

Donc c'est aussi important, par rapport à des questions de sécurité, de dissimuler les réseaux, à long terme.

**M. ABADIE, Président.**- J'en profite pour rebondir pour remercier l'ensemble des services d'ERDF et les entreprises privées, car deux entreprises privées qui travaillent pour le Syndicat ont été solidaires pour aider, je crois qu'ils sont plus de cent à être encore présents pour aider la remise en état. J'en profite pour les remercier parce que je crois qu'il y a une solidarité qui s'est faite. Que ce soit le secteur public ou le secteur privé, tout le monde a adhéré à cela.

**Mme DUBUIS (Saint-Didier-au-Mont-d'Or).**- Mon collègue m'a coupé le sifflet par rapport aux enfouissements de réseaux, car effectivement je voulais dire que nos collègues du Sud-Ouest seraient bien contents de l'avoir fait.

Et il y a un autre avantage à l'enfouissement, cela libère de la place sur les trottoirs, et souvent on en a bien besoin aussi. Ce n'est pas seulement esthétique.

Une liste a été faite dans le chapitre Conseil Énergie Partagé sur tout un tas de diagnostics qui ont été demandés déjà par les communes. J'aimerais savoir si la liste est close ou si on peut encore demander des diagnostics, pas seulement d'ailleurs liés au photovoltaïque mais par exemple pour une vieille chaufferie à rénover et que l'on voudrait étudier éventuellement du solaire, plus la rénovation de la chaufferie. Y a-t-il encore moyen de demander un diagnostic ?

**M. CORON, Directeur.**- Malheureusement, au SIGERLy, nous n'avons jamais refusé de travailler. (Rires).

Le Bureau du 20 janvier a pris une délibération de principe pour demander une subvention à l'ADEME et à la Région, dans laquelle il y a une liste de projets qui vous a été présentée tout à l'heure, marquée à compléter dans les documents.

Si Saint-Didier-au-Mont-d'Or souhaite que l'on réalise un certain nombre d'actions au niveau de son patrimoine, il suffit de nous le demander. Et je crois que cela a été fait récemment au cours d'un repas où il y avait le Président et les services.

Pour le moment, on a un petit souci, c'est que Sophie AUZOU, la responsable du service Énergie et qui pilotait l'action, est partie à la Ville d'Avignon. Elle sera remplacée le 23 mars, les délais de remplacement dans la fonction publique sont toujours très compliqués. En attendant, les agents sont là et sont prêts à prendre des rendez-vous en fonction de leur charge de travail et à aller répondre aux questions.

**M. ABADIE, Président.**- Je donne la parole à Marc RODRIGUEZ qui va terminer sur un point important.



## QUESTIONS DIVERSES

**M. RODRIGUEZ, Vice-président.-** Je vais faire très vite. Simplement vous rappeler qu'en début de mandat, nous avons pris l'engagement de travailler sur deux problématiques au niveau du Syndicat : l'éclairage public dans les lotissements et les éclairages festifs de fin d'année.

À cet effet, une commission technique d'élus et d'agents du SIGERLy va se mettre en place. Nous avons quelques inscrits. Si des délégués souhaitent nous rejoindre, la première réunion se tiendra le 26 février à 9 h 00 au centre Jean Vilar à Neuville-sur-Saône.

Nous avons pas mal de représentants des communes du nord du SIGERLy. Si des communes des autres secteurs souhaitent s'intéresser, nous allons travailler ensemble de façon à ce que l'on puisse rendre une synthèse et une proposition au niveau du comité avant la fin de l'année. On souhaite arriver à mettre cela en débat pour septembre ou octobre.

Ce sera suivi d'autres réunions. Le groupe fixera les réunions suivantes au fur et à mesure des réunions.

**M. ABADIE, Président.-** Nous allons clore ce comité.

Merci de votre patience, car il a été assez long mais c'était intéressant.

Je pense que l'on organisera, comme pour la PVR, une réflexion sur la maîtrise de l'énergie dans les communes.

*(La séance est levée à 20 h 20)*

## DELIBERATIONS

C-2009-02-04/01

### CONTRIBUTIONS A METTRE EN RECOUVREMENT EN 2009 POUR LES CHARGES DUES PAR LES COMMUNES AU SIGERLY

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Il est rappelé que le Comité doit se prononcer sur l'ensemble des contributions dues par les communes du SIGERLy telles qu'elles sont recensées dans l'annexe jointe.

La contribution des communes associées, prévue par l'article L.5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, peut être remplacée, en tout ou partie, par le produit des impôts recouverts directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables, sauf décision des conseils municipaux d'inscrire les contributions correspondantes au budget communal.

Le Comité doit se prononcer sur les contributions définitives. La répartition définitive des charges incombant à chacune des communes membres correspond donc à :

**un montant total à recouvrer en 2009 de 10 025 351,67 €**

Cette année les charges sont réparties de la manière suivante :

<b>A. Remboursement des annuités d'emprunts :</b>	
→ part SIGERLy :	626 964,03 €
→ part SYDER :	1 396 615,42 €
<b>B. Transfert de compétence Eclairage Public (part fonctionnement) :</b>	
→ part fixe :	320 930,00 €
→ achat d'énergie :	1 812 083,70 €
→ maintenance :	994 883,00 €
<b>C. Transfert de compétence Eclairage Public (part travaux) :</b>	
→	1 510 435,92 €
<b>D. Transfert de compétence Dissimulation coordonnée de réseaux</b>	
→	3 362 361,60 €
<b>E. Transfert de compétence Production et Distribution Publique de chaleur</b>	
→	1 078,00 €

Monsieur le Vice-président demande aux membres du Comité de se prononcer sur les points suivants :

- Le remplacement de la contribution des communes de 10 025 351,67 € par le produit des impôts recouverts directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables conformément à l'article L.5212-19 du CGCT, sauf décision des conseils municipaux d'inscrire les contributions correspondantes au budget communal, dont la charge définitive est fixée dans le tableau annexé.
- L'inscription au budget primitif 2009, du montant de ces contributions en recettes, au compte 7474 « participations communes ».

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- Le remplacement de la contribution des communes de 10 025 351,67 € par le produit des impôts recouverts directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables conformément à l'article L.5212-19 du CGCT, sauf décision des conseils municipaux d'inscrire les contributions correspondantes au budget communal, dont la charge définitive est fixée dans le tableau annexé.
- L'inscription au budget primitif 2009, du montant de ces contributions en recettes, au compte 7474 « participations communes ».





C – 2009-02–04/02

## DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2009

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Le comité syndical est à nouveau invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (Art.L.2312- et suivants du CGCT) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

C'est l'occasion pour les délégués d'examiner l'évolution du budget syndical, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique du syndicat et de sa stratégie financière.

Bien évidemment, le budget 2009 s'inscrira dans le cadre des orientations définies récemment par nos statuts, tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement et privilégiant un autofinancement le plus conséquent possible et un effort d'investissement soutenu pour essayer de donner satisfaction à l'ensemble des communes adhérentes.

Lecture du rapport du 4 février 2009 par lequel le Président expose les orientations générales du budget pour l'exercice 2009.

### Délibère :

Prend acte du débat d'orientation budgétaire



C – 2009-02–04/03

## VERSEMENT ANTICIPÉ DU FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA)

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Le Gouvernement propose de verser le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) dû au titre de 2008, dès 2009, au lieu de le verser en 2010. Cette recette d'investissement s'ajoutera au FCTVA dû au titre de 2007 et ne se traduira pas par une recette inférieure les années ultérieures.

Ce versement anticipé de FCTVA sera effectué avec le même taux et les mêmes modalités de calcul que ceux habituellement utilisés.

Le SIGERLy est susceptible de bénéficier de cette mesure si la double condition suivante est satisfaite :

- s'engager à augmenter les dépenses réelles d'équipement en 2009 et traduire cette augmentation dans le budget 2009. L'augmentation est appréciée par rapport à la

moyenne des investissements inscrits dans les comptes administratifs pour les années 2004, 2005, 2006 et 2007. A noter qu'une augmentation de un euro est suffisante.

- Le Président doit signer une convention avec le Préfet avant le 15 avril 2009 pour manifester l'engagement précité.

Le versement supplémentaire de FCTVA au titre des dépenses 2008 pourra alors être versé d'ici au 30 juin 2009 si les états déclaratifs sont envoyés à la Préfecture avant le 1<sup>er</sup> mai 2009.

Pour les années suivantes, le syndicat pourra bénéficier définitivement du versement du FCTVA avec un an de décalage si l'engagement au titre de l'exercice 2009, d'augmenter les dépenses réelles d'équipement, est constaté par le Préfet sur les comptes établis par le syndicat et visés par le Trésorier de Villeurbanne municipale.

Conformément aux prévisions figurant dans le débat d'orientations budgétaire, les investissements pour 2009 s'élèveraient à 20 000 000 €

Les investissements des années 2004 à 2007 étaient les suivants :

	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	Total
Chap. 20	263 540,71€	289 474,89€	101 441,85€	11 857,33€	
Chap. 21	9 959,26€	115 698,38€	7 834 834,16€	167 950,25€	
Chap. 23	1 849 514,76€	8 071 185,82€	25 827,10€	12 498 152,64€	
Total	2 123 014,73€	8 476 359,09€	7 962 103,11€	12 677 960,22€	31 239 437,15€
<b>Moyenne</b>					<b>7 809 859,29€</b>

Monsieur le Président demande aux membres du Comité :

- de se prononcer sur un engagement à augmenter les dépenses d'équipement au-delà de la moyenne réalisée les années 2004 à 2007,
- d'autoriser le Président à signer la convention qui manifesterait cet engagement, avec le Préfet.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'augmenter les dépenses d'équipement au-delà de la moyenne réalisée les années 2004 à 2007,
- d'autoriser le Président à signer la convention qui manifesterait cet engagement, avec le Préfet.

